



Éviter une prestation compensatoire par contrat de mariage?

Par **aline**, le **29/05/2008** à **09:36**

bonjour,rnrnje souhaiterais savoir s'il existe un moyen de barrer la possibilité d'une demande de prestation compensatoire par un contrat de mariage ou un contrat préuptial ? rnrndans le cas où cela n'est pas possible, le juge des affaires familiales peut il condamner une femme qui gagne plus d'argent que son mari à verser une prestation compensatoire à celui ci si le mariage a duré moins de 5 ans ? Etant posé que la femme gagne deux fois plus que son mari.rnrnen effet je dois me marier prochainement avec un homme de tunisie, bien que je l'aime je souhaite connaitre le moyen de me protéger dans le cas où cet homme aurait été malhonnête avec moi et n'aurait cherché que des papiers. rnrnmerci de votre aide.

Par **Jurigaby**, le **29/05/2008** à **12:19**

Bonjour.rnrnNon et non.rnrnSi vous voulez éviter les risques, ne vous mariez pas.